



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 27 juillet 2018**

Le Conseil Municipal de la Commune de Courmes, dûment convoqué par courrier du 20 juillet 2018, en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Richard THIERY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe GAMBA, 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur Michaël HUMBERT 2<sup>ème</sup> Adjoint, Madame Brigitte FILLOT, Monsieur George BERTIN, Monsieur Jean-Pierre ISNARD.

Absent excusé :

La séance est ouverte à 18h30, Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers et signale que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël HUMBERT 2<sup>ème</sup> Adjoint

Monsieur le Maire propose aux membres présents de signer le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2018, puisqu'aucune observation ne lui est parvenue lors de sa dernière transmission.

-----\*\*-----

Délibération n°23-2018 - Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 constatant l'élection du maire et de deux adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe financière applicable à la taille de la commune, du Maire et des adjoints,

Considérant que la commune de Courmes appartient à la strate géographique de moins de 500 habitants et que le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 17 %,

Considérant que la commune de Courmes appartient à la strate géographique de moins de 500 habitants et que le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6.6 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des deux adjoints comme suivant :

- Maire : 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- 1<sup>er</sup> adjoint : 6.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 6.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**DIT** que cette délibération s'applique rétroactivement au 1<sup>er</sup> février 2017

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

-----\*\*-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**DECISION MODIFICATIVE N° 3**

**Virements de crédits**

Nombre de membres en exercice	6
Nombre de membres présents	6
Nombre de suffrages exprimés	6
VOTES : Contre	Pour 6
Date de convocation :	20/07/2018

L'an Deux mille dix huit, le vingt sept juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Richard THIERY, Maire.

Objet : Membres présents : Messieurs Philippe GAMBA 1er Adjoint, Michaël HUMBERT 2ème Adjoint, Georges BERTIN, Madame Brigitte FILLOT, Monsieur Jean-Pierre ISNARD  
 Absent excusé :  
 Secrétaire de séance : Monsieur Michaël HUMBERT 2ème Adjoint

Monsieur le Maire, dit que les crédits votés au budget au compte 739223 sont insuffisants et qu'il y aurait lieu d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		354.00 €
<b>TOTAL d 014 : Atténuations de produits</b>		<b>354.00 €</b>
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	354.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>354.00 €</b>	

Signataires : Richard THIERY

Certifié exécutoire par Richard THIERY, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/07/2018 et de la publication le 30/07/2018.

A Courmes, le 27/07/2018.

ont signé les membres présents  
 pour extrait conforme  
 Le Maire




-----\*\*-----

**Affaires diverses :**

Point d'avancement sur l'organisation de la St Félix.

**Monsieur le Maire donne la parole au public.**

La séance prend fin à 20h00.